

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BAZINA

Filiale de la Société auxiliaire des mines

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_des_mines.pdf

Tunisie

Société minière du Bazina

Constitution

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 février 1905)

Suivant acte reçu par M^e Devisme, notaire à Amiens, le 23 décembre 1904, M. François-Louis Urruty ¹, industriel, demeurant à Paris, rue Raynouard, n^o 10, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de « Société minière du Bazina ».

La société a pour objet l'exploitation d'un gîte métallifère, dénommé Bazina, situé dans la région de Mateur (Tunisie), et de toutes autres mines métalliques dont elle deviendra, concessionnaire, propriétaire ou locataire, en tous pays, ainsi que tout ce qui se rapporte au commerce de leurs produits et à leur traitement métallurgique.

Le siège de la société est à Paris, rue Pillet-Will, n^o 3. La durée de la société a été fixée, à 50 années. Le fonds social est de 500.000 francs ; il est divisé en 1.000 actions de 500 francs chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé, en outre, 1.000 parts de fondateur qui ont été attribuées en représentation d'apports, à M. François Urruty, susnommé.

Ont été nommés administrateurs : MM. Eugène Azuelos, H.-E. Boyer ², Raoul Ignazi, Charles Schaeffer et François Urruty.

(Les Archives commerciales de la France, 14 août 1907)

Paris — Modifications. — Société AUXILIAIRE DES MINES, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 28 mai 1907. — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DU DJENDLI, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 3 juin 1907 — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE DES MINES DE CUIVRE DE SAN PLATON (Huelva), 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 30 avril 1907. — *L*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DU BAZINA, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 15 mai 1907. — *Loi*.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 22 août 1907)

¹ François Urruty (1867-1941) : fondateur de la Société auxiliaire des mines. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Auxiliaire_des_mines.pdf

² H.E. Boyer : actionnaire avec Urruty des Fonderies de Mégrine (1914).

Martin René (É. M., Paris), ingénieur aux mines de Bazina, par Mateur (Tunisie).

Tunisie
Nouvelles laveries
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1911)

La Société minière de Bazina vient de terminer l'installation d'une laverie pour le traitement de 60 tonnes de minerai de plomb par journée de dix heures. C'est la maison Fr. Groeppel, représentée à Paris par M. Giraud, qui a fourni cette installation [...]

Modifications de sociétés
Société minière de Bazina,
7, rue Pillet-Will.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 décembre 1911)

Capital porté de 500.000 fr. à 2 millions de francs.

(Paul LAMBERT, *Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912)

SAF-SAF. C. c. de Bizerte, caïdat de Mateur. ... Centre minier (mine de plomb à 1 kil. de Jalta et à 8 kil. de Michaud). 545 hect. Concession du 2 déc. 1902, à M. François Urruty, représenté par M. Ignazi, 10, rue de Hollande, à Tunis.

TUNISIE
(*Les Annales coloniales*, 15 février 1912)

La concession des gisements de plomb de Saf-Saf, situé au lieu-dit Saf-Saf, contrôle civil de Bizerte, instituée en faveur de la Société civile des mines du Saf-saf, transférée, par décret du 8 janvier 1905. au nom de M. F. Urruty, est transférée au nom de la Société minière du Bazina, représentée à Tunis par M. Lacombe, administrateur délégué, 10, rue de Hollande.

Transfert des mines du Saf-Saf
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 avril 1912)

Le *Journal officiel tunisien* a publié un décret transférant au nom de la Société Minière du Bazina, représentée à Tunis par M. Lacombe, administrateur délégué, 10, rue de Hollande, la concession des gisements de plomb situés au lieu-dit Saf-Saf (contrôle civil de Rizerie) qui avait été transférée, par décret du 8 janvier 1905, au nom de M. F. Urruty.

Cessions — Mutations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 juillet 1914)

Est autorisée la cession de la concession de mines de zinc, plomb et métaux connexes de Sidi-Rouman, consentie par M. et M^{me} Garat à la Société minière du Bazina, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de la cession ou préjugé de la valeur de la mine.

Les financiers boches dans les affaires algériennes
par Gaston MARGUET
(*Le Sémaphore algérien*, 17 février 1917)

[...] La Société minière du Bazina, près de Mateur, compte également deux bourgeois de Francfort, D. OEHNISCHEN et HERMANN SCHMITZ, dans son conseil d'administration. [...]

Liquidation de biens ennemis séquestrés
VENTE Palais de Justice Paris, 14 avril 1924, à 2 h.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1924)

CONCESSION des MINES de PLOMB du BAZINA
à SAF-SAF (Tunisie) par Djalta.(gare), caïdat de Mateur C[ontenac]ce 545 h ct. — 2 à SIDI-ROUMAN (Algérie), Cne d'Aïn-Smara, P[rovin]ce Constantine, C[ontena]n[c]e 213 h. Mise à prix : 10.000 et 10 000 fr. S'adresser à M^e PONS, liquidateur, Paris, 72, r. de Rome, 10 h à midi.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA
FILIALE du GROUPE MIRABAUD *via*
OUASTA-MESLOULA
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloula.pdf
ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES,

Société française du Bazina
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1923)

Nous avons déjà signalé la formation de cette société par le groupe de la Société française d'études et d'entreprises [Mirabaud], 60, rue de la Victoire, pour l'achat et l'exploitation de la concession de plomb du Bazina en Tunisie. Pour leurs apports, il est remis à MM. Champin et d'Eichtal, ès qualités, 600 actions sur les 8.000 formant le capital de 4 millions. Les premiers administrateurs sont : MM. Champin, A. Dardès, W.

d'Eichthal, Ch. Heurteau [Marine-Homécourt], F. Robellaz [Ass. minière], A[ndré] Walewski [Marine-Homécourt], et E[ugène] Weiss ³.

Adolphe DARDÈS, administrateur délégué

Né le 1^{er} mai 1875 à Roanne.

ECP, 1899.

Ingénieur au service de la voie à la Cie des chemins de fer andalous à Malaga (Espagne) (1900).

Ingénieur, puis ingénieur chef les travaux du jour aux Mines de l'Escarpelle (Nord)(Juillet 1903-juin 1906).

Ensuite au groupe Mirabaud, sur recommandation de son oncle Albert Laurans : ingénieur, puis administrateur-directeur à la Société française d'études et l'entreprises (holding), ingénieur en chef, puis directeur général (1913) de la Cie Compagnie française des mines de Bor (cuivre, Serbie), directeur général de la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou (Algérie), administrateur délégué de la Cie franco-russe des ciments Portland de Guelendjik (Russie) et de la Société française du Bazina, administrateur des Mines de l'Oranie, du Chemin le fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris, des Forges de Louvroil et Recquignies, de Lincrusta-Walton et Loreid réunis, de la Société minière des Rehamna (Maroc).

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} août 1929 (ministère des Affaires étrangères).

Décédé en 1930 dans sa propriété de Tournon (Ardèche).

Ouasta et Mesloulou

(*Le Journal des finances*, 14 mars 1924)

[...] Le portefeuille figure pour 3.737.936 francs en plus-value de 1.166.457 francs provenant de la participation à la Société du Bazina et de la souscription à l'augmentation de capital de la société Minerais et métaux. [...]

Ouasta et Mesloulou a créé, de concert avec la Société [française] d'études et d'entreprises, la Société française du Bazina, au capital de 4 millions, qui a réalisé pour son premier exercice social, clos le 31 décembre dernier, un bénéfice de 700.000 francs [et] dont la situation financière est déjà excellente. Si les concessions sont en effet portées au bilan pour 1.953.423, on relève en revanche 1.015.683 francs d'amortissements ; il y a pour 1.403.701 francs de valeurs immobilières, mais l'actif réalisable et disponible atteint 2.556.370 francs en face de 196.371 francs de passif.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1924)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 12 mars en assemblée ordinaire sous la présidence de M. William d'Eichthal, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les rapports et les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1923, se traduisant, après 1.615.083 fr d'amortissements divers, par un bénéfice net de 700.000 fr.

³ Eugène Weiss (1853-1938) : X-Ponts, administrateur des Chemins de fer de l'Est et des Grands Moulins de Corbeil, commandeur de la Légion d'honneur.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Tunisie.pdf

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende brut de l'exercice à .30 fr. par action payable à partir du 17 mars courant, à raison de net : au nominatif 27 fr au porteur, 26 fr. 35. contre remise du coupon n° 1. De plus, les actions toucheront à même date une somme de 50 fr. à titre d'amortissement du capital social.

Dans son rapport, le conseil expose que la société est concessionnaire depuis le 1^{er} mars 1923 de la concession du Djebel Bazina, d'une superficie de 897 hectares, ainsi que de cinq permis de recherches limitrophes, avant chacun une superficie de 200 hectares environ.

La production de galène marchande a atteint pour l'exercice 3 212 tonnes. Les travaux de recherches ont permis la reconnaissance d'un tonnage de minerai à la vue devant permettre une exploitation rémunératrice pendant plusieurs années.

Société française du Bazina
(*Le Journal des finances*, 21 mars 1924)

Pour son premier exercice social, d'une durée de dix mois, cette société accuse un bénéfice net de 700.000 francs après 1.015.683 fr. d'amortissements divers. Les immobilisations se trouvent ainsi ramenées à 2.340.000 fr.

L'assemblée du 12 courant a fixé le dividende à . 30 fr. par action et a décidé, en outre, un remboursement de 50 fr. sur les actions qui sont au nominal de 500 fr.

TUNISIE
Société française du Bazina
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1925)

La production de galène de cette exploitation, qui occupe 39 Européens et 220 indigènes, a été de 3.081 t. en 1924, dont la vente a été faite à la société Minerais et métaux.

Société française du Bazina
(*Le Journal des finances*, 26 février 1926)

Le bilan de cette filiale de Ouasta-Mesloul, arrêté au 31 décembre 1925, fait ressortir un solde créditeur de 1.305.759 fr., 1.157.700 fr. d'amortissements ayant été d'autre part effectués. Avec le report précédent, le solde disponible se monte à 1.316.000 fr. Le dividende à répartir sera de 150 fr. sur lesquels 50 fr. ont déjà été payés.

A l'actif du bilan, les immobilisations se chiffrent par 2.056.248 fr. Les valeurs à réaliser se montent à 1.086.401 fr. ; elles comprennent principalement : le magasin qui figure pour 243.235 francs, les minerais en stock qui passent à 71.957 fr., les débiteurs qui sont réduits à 155.394 fr., et le portefeuille qui passe à 520.383 fr. Le disponible est représenté par 3.200.000 fr. de bons, et 1.483.396 fr. de numéraire. Sans compter le réalisable, le disponible fait donc face aisément à 1.211.485 fr. de créiteurs divers et provision qui figurent au passif.

MARCHÉ DES MINÉRAIS ET MÉTAUX
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1926)

Les cours moyens des métaux à Londres ont été les suivants pour janvier et février : cuivre £ 59.16 et £ 59.14 7 1/2 ; étain £ 282.3.3 et £ 287.4.9 ; zinc £ 37.14.2 5/8 et £ 36.0.1 1/8 ; plomb £ 34.13.7 1/2 et £ 33.18.0 3/4.

Le marché n'offre aucune particularité et l'activité est très réduite. Les cours des minerais sont en légère diminution, valeur or s'entend. Si l'on parle francs français c'est autre chose. Aussi est-il préférable de coter la blende par exemple à 4 sh. l'unité cif et la calamine 4 sh. 9, en affectant au shilling sa valeur suivant le change du moment. Ces minerais de zinc sont toujours très recherchés, quelle que soit leur teneur, et les terres calaminaires, jadis d'un placement si difficile, trouvent preneurs à bon prix.

Le chiffre moyen de bénéfice brut de 1.500 fr. par tonne de galène vendue en 1925, que nous avons donné, a été contesté. Il nous paraît cependant bien près de la vérité. Nous citerons pour l'étayer [l'exemple de la Société de Bazina](#) qui accuse dans son bilan 1.495.996 fr. de bénéfices sur ventes, amortissements et réserves de un million 457.700 fr., ce qui représente un gain de 3 millions pour une production de 2.644 t. de galène marchande ou 1.140 fr. la tonne. Or, le rapport lui-même mentionne que les stocks ont été sous-évalués. Donc toute la production n'était pas vendue, et d'autre part, on sait qu'en période de prospérité, les sociétés font fonctionner dans leur bilan pas mal de tiroirs où se dissimulent d'intéressantes réserves. [...]

La tendance s'étant généralisée de coter en £ ou en dollars le minerai français vendu à l'étranger, nous donnons maintenant dans notre tableau des cours, ces renseignements en devises anglo-saxonnes, pour la minette lorraine comme pour l'hématite africaine. Au sujet des minerais d'Algérie-Tunisie, mentionnons que les achats d'Angleterre sont toujours faibles et que les stocks sur mine ou dans les ports augmentent. [...]

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA

S.A. frse au capital de 4 MF.

Siège social : PARIS, 60, rue de la Victoire

Représentant à Tunis : M. de Robert.

Registre du commerce : Seine, n° 208.401

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 257-258)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 7 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 20 act.

EICHTAL (William d'), 15, pl. Malesherbes, Paris ; pdt ;

DARDÈS (Adolphe), 5, r. Jules-Lefebvre, Paris ; adm. délégué ;

CHAMPIN (Marcel), 77, av. Henri-Martin, Paris ;

HEURTEAU (Ch.)[Marine-Homécourt], 1, av. Victor-Emmanuel-III, Paris ;

ROBELLAZ (Fernand)[Association minière], 45, r. Émile-Menier, Paris ;

WALEWSKI (André)[Marine-Homécourt], 71, av. Victor-Hugo, Paris ;

WEISS (Eugène)[Chemins de fer de l'Est], 16, r. d'Aumale, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ROGER (Maxime), à Rueil-Seraincourt (Seine-et-Oise) ;

Y VIEIRA (Manuel), 27, bd Pereire, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

ACTIF	
Concession, gisement	1.280.000 00
Apports	300.000 00
Frais de constitution de soc.	269.982 75
Permis de rech.	102.500 00
Valeurs immobilisées	
Laverie	761.161 85
Bâtiments	427.569 30
Matériel	844.392 30
Mobilier	23.125 10
Valeurs à réaliser	
Magasins	243.235 31
Cantine	29.707 62
Minerai en stock	71.957 57
Débiteurs à Paris et en Tunisie	155.594 73
Impôts sur titres à recouvrer	65.522 89
Portefeuille	520.383 40
Valeurs disponibles	
Bons du Trésor et de la Défense nationale, caisse et banquiers à Paris	4.625.435 59
Caisse et banquiers en Tunisie	57.960 47
	<u>9.778.528 88</u>
PASSIF	
Capital social	4.000.000 00
Rés. légale	92.312 50
Amortissements	
Concessions, gisement	780.000 00
Apports	300.000 00
Frais de constitution de soc.	269.982 75
Permis de rech.	102.500 00
Laverie	561.161 85
Bâtiments	327.569 30
Matériel	794.392 30
Mobilier	23.125 10

Créditeurs divers et provisions	
Créditeurs divers à Paris	341.943 68
Créditeurs divers en Tunisie	79.222 45
Provision p. redevance et impôts	290.318 95
Provisions p. travaux; rech. et route	500.000 00
Profits et pertes	
Bénéfices de l'ex. 1925	1.395.759 35
Report de l'ex. 1924	10.240 65
	<u>9.778.528 88</u>

PROFITS ET PERTES 1925

DÉBIT

Abonnement au timbre, frais généraux et entretien, redevance et impôts	384.936 34
Solde créditeur	1.305.759 35
	<u>1.690.695 69</u>
CRÉDIT	
Bénéfices sur ventes	1.495.996 50
Intérêts de placements de fonds	194.699 19
	<u>1.690.695 69</u>

(Le Journal des finances, 4 mars 1927)

Les comptes de l'exercice 1926 de Bazina, font apparaître après 811.602 francs d'amortissements (contre 1.157.700 fr. l'an dernier), un bénéfice brut de 2.249.595 francs contre 1.690.695 ; après déduction des frais généraux, le bénéfice net est de 1.675.458 fr. contre 1.305.759 fr. Le dividende sera maintenu à 158 francs brut, dont 75 francs ont déjà été payés.

TUNISIE

Société française du Bazina

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} avril 1927)

La production de minerai de plomb de cette société en 1926 a été sensiblement la même qu'en 1925. : 2.590 tonnes, contre 2.644. l'année précédente.

La production de Mesloula a été de 8.730 t. de galène [minerai de plomb] et non de calamine [minerai de zinc], comme il a été indiqué dans le dernier numéro de l'« Écho ».

(*Le Journal des finances*, 6 avril 1928)

La Société française du Bazina a extrait 2.695 tonnes de plomb en 1927 et distribue un dividende de 60 fr.

(*Le Journal des finances*, 22 mars 1929)

La production de Bazina n'a été que de 2.428 tonnes de galène marchande en 1928, au lieu de 2.695 tonnes en 1927.

TUNISIE
Société française du Bazina
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1929)

La production de galène marchande en 1928 a été de 2.428 tonnes, marquant une diminution de 267 t. sur celle de 1927. Ces 2.428 t. proviennent du traitement de 18.331 t. de minerai tout-venant, dont le rendement a été ainsi de 13,2 %.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Affaires étrangères
(*JORF*, 4 août 1929)

Dardès (Adophe), dir. gén. des mines de Bor (Y) ; 30 ans de services.
[Administrateur délégué de la Sté française du Bazina.]

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1930, p. 287)

L'A.G.O. tenue le 24 mars, sous la présidence de M. William d'Eichthal, a approuvé les rapports et les comptes de l'ex. 1929 accusant un solde bénéficiaire net de 352.450 fr. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 11.103 fr. Le revenu brut est de ? fr.

La production de galène marchande de l'ex. a été de 2.131 t., en diminution de 297 t. sur celle de 1928, due au manque de main-d'œuvre et à une dissémination plus grande de la minéralisation. Cette production provient de 16.545 t. de minerai tout venant ; le rendement, ainsi obtenu, a été de 12,88 %, en baisse légère sur celui de l'année précédente qui ressortait à 13,2 %.

Il a été exécuté dans l'année cinq sondages sans que, d'ailleurs, on ait rencontré d'indice intéressant de minéralisation. Les permis de recherche arrivés à expiration ont été renouvelés.

La laverie a été complétée de quelques appareils et le rendement en a été amélioré.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 juin 1930, p. 508)

E. Fages (Alès, 1925), ing. aux mines du Bazina, par El-Aouane (Tunisie).

NÉCROLOGIE
Adolphe Dardès

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} octobre 1930, p. 825)

Ns avons le regret d'apprendre le décès de M. Adolphe Dardès, ingénieur des Arts et manufactures (1899), directeur général à Paris de la Cie des mines de Bor et de la Cie des mines d'Ouasta et Mesloula, administrateur de différentes sociétés du groupe Mirabaud.

M. Dardès, qui fut introduit dans ce groupe par son oncle, l'ancien ingénieur des mines Laurans, est décédé à l'âge de 54 ans seulement dans sa propriété de Tournon (Ardèche) où ses obsèques ont été célébrées le jeudi 24 septembre.

Société française du Bazina
(La Journée industrielle, 7 mai 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. William d'Eichthal a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1930 qui font apparaître une perte sur ventes de 353.337 fr. 91. Compte tenu des frais généraux et d'entretien et des charges diverses, l'exercice se solde par une perte totale de 578.931 fr. 03. Après déduction des intérêts de placements de fonds et du report bénéficiaire antérieur de 8.365 fr. 17, le déficit se trouve ramené à 410.641 fr. 03, qui a été amorti par prélèvements sur la réserve spéciale et sur la provision pour travaux de recherches.

M. Weiss, administrateur sortant, a été réélu.

Étant donné les résultats de l'exploitation, le conseil a jugé préférable de suspendre l'extraction à la date du 30 novembre dernier.

OUASTA ET MESLOULA
(Le Journal des finances, 15 mai 1931)

Le BAZINA, filiale de la société, dont les titres ne sont pas cotés, a soldé son exercice par une perte de 418.000 francs contre un bénéfice net de 382.000 francs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 juin 1931, p. 482)

Vu la baisse du plomb, l'exploitation de cette société est arrêtée depuis le 30 novembre dernier. On dit à ce sujet dans le rapport annuel :

« Plusieurs solutions étaient susceptibles d'être prises : abandon partiel ou total avec espoir de retour ou bien continuer à entretenir toute la mine en sorte que l'exploitation puisse être reprise à tout moment. C'est à cette dernière solution que nous nous sommes arrêtés mais la crise se prolongeant peut nous amener à modifier notre manière de voir. »

Société française du Bazina
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mars 1932)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire, le 18 mars, sous la présidence de M. W. d'Eichthal, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 faisant apparaître une perte totale de 1.037.695 francs qui a été amortie partiellement en prélevant la totalité de la provision pour travaux et recherches. De ce fait, le solde débiteur se trouve ramené à 698.336 fr.

Le rapport du conseil expose qu'en raison de la dépression continue des cours du plomb, les parties de la mine considérées comme pauvres ont été abandonnées et que l'activité de la société a consisté à extraire le minerai des parties riches. Le prix de revient est, il est vrai, plus élevé que le prix de vente actuel, mais le minerai est mis en stock jusqu'au moment où il pourra être réalisé avec bénéfice. Cela évite d'avoir à supporter, pendant un temps indéterminé, des dépenses d'entretien considérables.

Il a été extrait, durant les sept derniers mois de l'exercice, 7.793 tonnes de tout-venant qui, traitées en totalité à la laverie, ont donné 1.386 tonnes de galène marchande mises en stock.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA
(*Le Journal des débats*, 11 mai 1933)

L'assemblée tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de 1932 faisant apparaître une perte totale (y compris celle de l'exercice 1931) de 1.330.248 francs.

Société française du Bazina
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1934)

Les cours du plomb ayant été encore inférieurs à ceux de 1932. indique le rapport du conseil qui a été lu à l'assemblée des actionnaires du 6 juin, l'exploitation a été, par suite, suspendue, et le conseil s'est contenté d'assurer l'entretien de la mine.

Les comptes de l'exercice 1933, qui ont été approuvés, se soldent par un bénéfice de 246.270 francs, ce qui ramène le solde débiteur antérieur de 1.330.248 fr. à 1.083.977 fr.

M. Marcel Champin a été réélu administrateur.

Pierre MIRABAUD (1887-1944), président

Président des Mines de Ouasta-Mesloul. Cf.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloul.pdf

Française du Bazina
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1935)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui font apparaître une nouvelle perte de 523.569 francs, portant le déficit total à 1 million 607.546 francs.

La nomination comme administrateurs de MM. Pierre Mirabaud et Frédéric Monnier a été ratifiée et M. Heurteau a été réélu.

Société française du Bazina
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 avril 1936)

L'exercice 1935 fait état d'un bénéfice net de 431.508 fr. contre une perte de 523.569 fr. pour l'exercice précédent, affecté à un amortissement sur le portefeuille et sur le stock de plomb de 529.000 francs. Le bénéfice de 1935 viendra en déduction du solde débiteur précédemment reporté et ramené de ce fait à 1.176.038 francs.

L'exploitation n'ayant pas été reprise en 1935, les dépenses de la période d'arrêt ont augmenté de 157.105 fr. et se chiffrent à 445.249 fr. Quelques modifications ont été apportées à la présentation du chapitre des immobilisations, pour tenir compte de la nouvelle fiscalité tunisienne. Les valeurs à réaliser s'élèvent à 2.783.202 fr., dont 463.973 fr. de plomb en stock et 2.115.241 fr. de portefeuille, ce dernier poste en augmentation de 679.494 fr., découlant d'une réalisation des titres et d'achats pour emploi de partie des disponibilités. Celles-ci atteignent 269.841 fr. Au passif, les amortissements sont portés pour 3 millions 395.849 fr. et les créiteurs et provisions pour 1.388.384 francs.

Société du Bazina
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

Cette entreprise, dans laquelle Ouasta possède des intérêts, a amorcé une petite exploitation en août et le plomb métal qui restait en stock a été réalisé.

L'Information.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1904 :
Société française du Bazina
Conseil : P. Mirabaud, pdt ; M. Champin, Ch. Heurteau, F. Monnier comte A. Walewski, E. Weiss.
Directeur général : M. A. Bellanger.
Commissaires des comptes : Roger, Oblin.

Société française du Bazina
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1937)

Les bénéfices bruts sur vente ont atteint, en 1936, une somme de 372.676 fr. contre 575.550 fr. en 1935 ; il s'y ajoute 73.247 fr. d'intérêts et 687.573 fr. (contre 16.681 fr.) de bénéfice sur vente de titres. Une somme de 611.491 fr. a été prélevée sur la réserve pour éventualités diverses pour amortir entièrement les dépenses de la période d'arrêt. Le solde créditeur s'établit à 911.878 fr. contre 431.508 fr. après déduction des frais généraux et 161.861 fr. d'amortissements industriels. Le solde débiteur reporté se trouve ainsi ramené à 264.159 /r.

Le bilan tient compte de la réduction du capital de 4 millions à 1.200.000 fr. effectuée en décembre. Les dépenses à amortir reviennent de 2.430.090 fr. à 1.984.909 fr. ; il y a en contrepartie 1.467.456 fr. d'amortissements contre 1.381.214 fr. Les valeurs immobilisées sont inchangées à 2.429.451 fr. avec 2.090.254 fr. d'amortissements. Le disponible en caisses et banque n'est plus que de 72.021 fr. contre 269.841 fr. et le réalisable de 1.141.924 fr. contre 2.783.202 francs — il y a notamment pour 87.709 francs de minerai en stock (contre 9.982 francs) mais plus de plomb en stock (contre 463.973 fr.) ; au passif, les créditeurs passent de 81.524 fr. à 124 997 fr. Les provisions se totalisent par 705.367 francs contre 1.306.859 fr. et les réserves restent à 304.391 fr.

TUNISIE

Société française du Bazina

(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1937)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1937)

Comme il avait été décidé par le conseil, la société a repris l'exploitation de son gisement de plomb. Les cours du produit sont jugés actuellement assez intéressants pour assurer la marche de l'exploitation.

PARIS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1937)

Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloul. — Sté française du Bazina. — Sté française d'études et d'entreprises. — Sté méditerranéenne minière, métallurgique et commerciale. — Le siège de ces sociétés vient d'être transféré du 60, rue de la Victoire, au 6, rue La-Rochefoucauld.

L'Industrie minière en Tunisie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1937)

[...] La reprise des cours a surtout profité aux mines de plomb et de zinc. Pendant le deuxième semestre 1936, El-Haouaria et Djebha ont repris l'exploitation ; le Kanghet et Bazina ont suivi au début de cette année et enfin on escompte que Djalta, Aïn-Allega et le Djebel-Ressas seront en exploitation avant la fin de l'année courante.

Il faut pourtant noter la chute brutale des cours du plomb et du zinc ; ceux-ci étaient respectivement, en janvier, de 27 et 21 livres sterling ; en mars, ils ont atteint leur maximum avec 33 et 33 et demi ; actuellement, ils sont retombés à moins de 22 et 23 livres sterling. [...]

Annuaire industriel, 1938 :

BAZINA (Soc. fse du), 60, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Trud. 11-54, 16-19 et 51-57. Ad. t. Aristode-22-Paris. Soc. an. au cap. de 4.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. W[illiam] d'Eichthal [Mirabaud][1867-1934] ; Adm. dél. : M. A[dolphe] Dardès [1875-1930] ; Adm. : MM. [Marcel] Champin, Ch. Heurteau [Marine-Homécourt], F[ernand] Robellaz [pdt Ass. minière][† 1934], Comte A[ndré] Walewski [Marine-Homécourt], E[ugène] Weiss [1853-1938]. — Mine de plomb (galène) au Djebel-Bazina, par El Aouane (Tunisie).

Mine de plomb. (1-Z-7783).

Société française du Bazina
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mars 1938)

Le bénéfice brut sur ventes s'est élevé pendant l'exercice 1937 à 605.529 fr. au lieu de 378.676 fr. en 1936. Il s'y ajoute les intérêts de placement de fonds et le bénéfice sur ventes de titres. Déduction faite des frais généraux et de 168.379 traits d'amortissements industriels, le solde créditeur ressort à 540.096 fr. L'an dernier, ce solde était ressorti à 911.878 francs, grâce à un bénéfice sur vente de titres de 697.573 fr. au lieu de 77 000 francs cette année et un prélèvement sur provisions pour éventualités diverses de 611.491 francs.

Au bilan au 31 décembre 1937, il y a 471.708 fr. de disponible, contre 72.021 francs et 1.423.836 fr. de valeurs à réaliser contre 1.141 924 fr. En regard, les créiteurs divers et provisions atteignent 872.690 fr. contre 830.364 fr. Les immobilisations comprennent 2.498 654 francs de valeurs immobilisées et 1 million 984.909 fr. de concessions apports, frais de constitution et permis de recherche. En regard les amortissements se montent) 3.726090 fr., en augmentation de 168.379 francs.

SOCIETE FRANÇAISE DU BAZINA
(BALO, 18 avril 1938)

Législation française.

Siège social. — 6, rue de La Rochefoucauld, à Paris.

.....
Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'introduction et de la cotation éventuelle des actions de la société à la Bourse de Paris.

Certifié conforme:

Société française du Bazina:

Le président du conseil d'administration,
PIERRE MIRABAUD,
6, rue de La-Rochefoucauld, Paris.

NÉCROLOGIE
Eugène Weiss
(*Le Temps*, 20 avril 1938)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Eugène Weiss, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur honoraire de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, commandeur de la Légion d'honneur.

Une cérémonie intime aura lieu en son domicile, 16, rue d'Aumale, mercredi 20 du courant à 16 h. 30. L'inhumation jeudi à 15 heures à Nancy,

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA
(*Le Journal des débats*, 2 mars 1939)

L'exercice 1938 se solde par un bénéfice net de 659.821 francs contre 540.096 francs.

Solde disponible 661.561 francs contre 275.936 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 15 mars de fixer le dividende à 50 francs brut contre 33 francs précédemment.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 804 :
Société française du Bazina
Conseil : P. Mirabaud, pdt ; M. Champin, P. Champin, Ch. Heurteau, F. Monnier comte A. Walewski. Directeur général : M. A. Bellanger.
Commissaires des comptes : Roger, Oblin, titulaires ; A. Rouleau, suppléant.

Société française du Bazina
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1940)

En 1939, la production de minerai marchand est ressortie à 1.472 tonnes, contre 1.963 en 1938.

FRANÇAISE DU BAZINA
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1940)

L'exercice 1939 se solde par un profit de 321.960 francs, sensiblement inférieur à celui de 1938, qui était de 659.821 francs. Dividende proposé : 39 fr. brut par action contre 50.

SOCIETE FRANÇAISE DU BAZINA
(*Le Journal*, 16 mars 1942)

Pour l'exercice 1941, il ne sera pas réparti de dividende. Rappelons que pour l'exercice précédent, il avait été distribué 29 francs par action.

SOCIETE FRANÇAISE DU BAZINA
(*Le Journal*, 23 mars 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 4.766 francs contre 282.075 francs. Il n'y aura pas de répartition de dividendes, contre 29 francs pour l'exercice précédent.

Lucien Marius Gustave SIBILOT, PDG

Né le 8 septembre 1902 à Saint-Mandé.
Marié en 1932 à Paris avec Suzanne Bourdu.
Dont 3 filles et un fils, Jean-Marie, marié avec Anne Le Chatelier.

Ingénieur civil des mines, au service du groupe Mirabaud :
administrateur de la Société saosnoise de carburants forestiers (1939),
de la Société immobilière et financière africaine, à Dakar
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ste_immobiliere+financ._afr.pdf
de la Société immobilière et commerciale de l'Afrique tropicale (1949)
directeur général de la C^e minière de l'Afema (Côte d'Ivoire),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_miniere_de_l_Afema.pdf
et de la Société chérifienne de recherches minières,
PDG de la Société minière et agricole de Garn-Alfaya (Tunisie),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Garn-Alfaya.pdf
et des Mines de Boudoukha (Algérie),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Boudoukha_zinc+pb.pdf
...

Décédé à Paris le 21 septembre 1985.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 816 :
Société française du Bazina
Conseil : L. Sibilot, pdt ; R. Boissonnas, J. Le Rumeur, F. Monnier, Société française d'études et d'entreprises.
Directeur général : M. A. Bellanger.
Commissaires des comptes : MM. Roger, Oblin, titulaires ; A. Rouleau, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 871 :
Société française du Bazina
Conseil : L. Sibilot, pdt ; R. Boissonnas, J. Le Rumeur, Société française d'études et d'entreprises, Omnium de gestion.
Directeur général : M. A. Bellanger.
Commissaires des comptes : MM. Oblin et A. Rouleau.

SOCIETE FRANÇAISE DU BAZINA
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 9 août 1948)

Législation : société anonyme constituée sous le régime de la législation française.
Siège social : 6, rue de La-Rochefoucauld, Paris.
Registre du commerce: Seine : n° 208401
Objet. — L'exploitation d'une mine de plomb et autres métaux dénommée « Djebel Bazina » en Tunisie ; l'étude, la recherche, la demande en concession, l'acquisition et

l'exploitation sous toutes formes et par tous titres, de toutes autres mines, minières, carrières et exploitations de toute nature et de tous permis de recherches en tous pays.

Le traitement et la vente des produits desdites mines, minières et carrières.

L'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes.

L'exploitation de tous immeubles. La création, l'acquisition, la location et l'exploitation de tous moyens de transport pouvant être utiles ou nécessaires à l'exploitation des mines et des établissements industriels de la société.

La société peut s'intéresser dans toutes entreprises ou sociétés dont le commerce ou l'industrie seraient similaires ou de nature à favoriser son propre commerce et sa propre industrie

Apports. — Lors de sa formation, il a été fait apport à la société par la Société française d'études et d'entreprises et par la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou, conjointement, du bénéfice de divers accords en vue d'assurer à la Société française du Bazina la propriété de la concession de la mine du Bazina, le bénéfice de divers permis de recherches miniers et diverses installations, constructions et jouissance de terrain.

En rémunération, il a été attribué à chaque société apporteuse 300 actions de 500 F de la Société française du Bazina, actions dont le nominal a été ramené par la suite à 150 F par suite de remboursement.

D'autre part, en vertu de deux actes sous seing privé du 19 mai 1948, la Société française d'études et d'entreprises et la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou ont fait apport à la Société française du Bazina de diverses valeurs mobilières moyennant l'attribution de 19.579 actions de 150 F de cette dernière société, dont 12.579 à la Société française d'études et d'entreprises et 7.000 à la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloulou.

Capital social. — 4.200.000 F divisé en 28.000 actions de 150 F chacune entièrement libérées.

Parts de fondateur. — Néant.

Obligations. — Néant.

Conseil d'administration. — Les administrateurs reçoivent outre la part de bénéfices indiquée ci-après, des jetons de présence dont l'importance est fixée par l'assemblée générale.

Assemblées générales. — L'assemblée générale annuelle se tient dans le courant du troisième semestre qui suit la clôture de l'exercice au siège social ou dans tout autre local déterminé par le conseil d'administration.

Les convocations sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris, 20 jours à l'avance pour les assemblées ordinaires et 16 jours à l'avance pour les assemblées extraordinaires.

L'assemblée générale ordinaire se compare des actionnaires possédant 10 actions au moins, sauf le droit de groupement.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

Année sociale. — L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Répartition des bénéfices. — Sur les bénéfices nets annuels il est prélevé :

1° 5 p. 100 pour la réserve légale ; 2° Somme suffisante pour fournir aux actions 6 p. 100 sur leur capital nominal, même après amortissement ;

Sur le surplus, il est prélevé: 1° 5 p. 100 pour le conseil d'administration ; 2° Toutes sommes fixées par l'assemblée pour être affectées à la création de tous fonds de réserves ou d'amortissement ou pour être reportées à nouveau ,

Et le solde est réparti entre toutes les actions.

Liquidation. — À l'expiration de la société ou en cas de dissolution de la société, après l'extinction du passif, le solde de l'actif sera employé d'abord au paiement aux

actionnaires des sommes égales au capital verse sur les actions et non amorti, le surplus est réparti comme suit : 5 p. 100 au conseil d'administration, 95 p. 100 aux actions.

AUGMENTATION de capital Avis aux actionnaires

Dans sa séance du 30 juillet 1948, le conseil d'administration en vertu des pouvoirs à lui donnés par l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 1948, a décidé d'augmenter le capital social de 16.800.000 F pour le porter ainsi de 4.200.000 F à 21 millions de francs par la création de 112.000 actions de 150 F chacune, à souscrire en numéraire au prix de 160 F, soit avec une prime de 10 F par action.

Ces 112.000 actions nouvelles seront créées jouissance du 1^{er} janvier 1948 ; elles participeront donc aux résultats des exercices 1948 et suivants concurremment avec les 28.000 actions composant le capital actuel.

La souscription de ces 112.000 actions nouvelles sera réservée par préférence aux propriétaires des 28.000 actions actuellement existantes (ou aux gestionnaires de leurs droits), qui auront le droit de souscrire à titre irréductible à raison de 4 actions nouvelles pour une action ancienne.

Les mêmes propriétaires des 28.000 actions actuelles pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils indiqueront en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leur droit de préférence à titre irréductible. À ces souscriptions seront attribuées celles des 112.000 actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. La répartition, s'il y a lieu, des actions souscrites à titre réductible se fera au prorata du nombre d'actions anciennes possédées sans qu'il soit tenu compte des fractions et sans qu'il puisse être attribué un nombre d'actions supérieur à la demande.

Au cas où un même souscripteur présenterait une souscription fractionnée en plusieurs bulletins, ses droits ne seront pas groupés pour le calcul du nombre d'actions lui revenant à titre réductible.

La souscription commencera le 17 août et sera close le 30 septembre 1948.

Les souscriptions et versements seront reçus chez MM. Mirabaud et Cie, banquiers à Paris, 56, rue de Provence.

Il devra être justifié du droit de souscription :

a) Pour les actions au porteur (qui doivent être toutes, obligatoirement déposées à la C. C. D. V. T.) par l'intermédiaire de la banque, de l'établissement financier, de l'agent de change ou du courtier en valeurs mobilières comptable de ces actions;

b) Pour les actions nominatives par le dépôt des certificats en vue de l'apposition d'une estampille indiquant que le droit a été exercé.

Des « bons de droits » seront délivrés sur demande aux titulaires de certificats nominatifs désireux de négocier leurs droits.

En souscrivant, il devra être versé :

Sur chaque action souscrite à titre irréductible, l'intégralité du nominal et l'intégralité de la prime, soit 160 F.

Sur chaque action souscrite à titre réductible, la moitié du nominal et l'intégralité de la prime, soit 85 F.

Après la clôture de la souscription, un avis publié dans un journal d'annonces légales de Paris fera connaître aux souscripteurs, le cas échéant, le barème des répartitions pour les actions demandées à titre réductible.

Les actionnaires devront verser dans les huit jours de cet avis de répartition le complément sur les actions qui leur seront attribuées.

Par contre, les sommes restant disponibles après la répartition seront remboursées sans intérêt.

But de l'insertion — La présente insertion est faite en vue de l'émission et de l'admission. en Bourse des 112.000 actions de. 150 F représentant le montant de l'augmentation de capital dont il est question ci-dessus, ainsi que la négociation en Bourse des droits d" souscription à ces actions.

Société française du Bazina,
6, rue de La-Rochefoucauld, Paris :
Le président directeur généra,
LUCIEN SIBILOT.

Domicile personnel : 9, avenue de Suffren, Paris, faisant élection de domicile au siège social, 6, rue de La-Rochefoucauld, Paris.

Bilan au 31 décembre 1947.

ACTIF		
Immobilisations :		
Immobilisations entièrement amorties :		
Concessions et apports :	1.580.000	
Permis de recherches :	136.813 05	
Constructions :	1.013.579 55	
Matériel :	9.625.086 85	
Mobilier :	98.093 12	
Aménagement de la mine :	236.590 50	12.690.133 07
Frais de constitution de société		269.982 75
Valeurs engagées:		
Cautionnements		2.330 00
Valeurs d'exploitation :		
Matières fournitures :	32.972 85	
Marchandises :	110.253 45	
Produits minerais en stock :	2.382.363 03	2.525.595 33
Valeurs réalisables à court terme :		
Titres de placement :	1.645.261 66	
Clients :	436.082 00	
Débiteurs divers :	1.221.981 00	3.303.327 66

Valeurs disponibles :		
Comptes de banques :	2.100.891 91	
Caisses :	288.453 58	2.389.345 49
Comptes de régularisation: impôts sur titres à recouvrer :	107.911 46	
Domages de guerre :	315.290 55	
Comptes d'ordre :	18.300 00	441.502 01
		<u>21.622.216 31</u>
PASSIF		
Capital et réserves.		
Capital amorti :	1.263.150 00	
Réserve légale :	120.000 00	
Réserve spéciale :	121.241 42	
Réserve spéciale de réévaluation :	1.975.055 43	3.479.46 85
Délits à court terme :		
Créditeurs divers :		854.183 25
Amortissements :		
Immobilisations entièrement amorties		
Concessions et apports : 1.580.000 00		
Permis de recherches :	136813 05	
Constructions :	1.013.579 55 .	
Matériel :	9.625.086 85	
Mobilier :	98.063 12	
Aménagement de la mine.. 236.590 50		
	12.690.133 07	
Frais de constitution du société :	269.982 75	12.960.115 82
Provisions :		
Provisions p. fluctuation cours Pb.	252.597 11	

Provisions p. éventualités diverses : 209.177 91		
Provisions P dépréciation du portefeuille : 266.400 00		
Provisions pour location terrain : 132.000 00		860.175 05
Comptes de régularisation:		
Dépenses à payer : 1.880,594 75		
Domages de guerre : 315.290 55		
Comptes d'ordre : 18.300 00		2.214.185 30
Résultats :		
Bénéfices de l'exercice		1.254.110 04
		21.622.216 31

Certifié conforme

Société française du Bazina,
6, rue de La-Rochefoucauld, Paris :
Le président directeur généra,
LUCIEN SIBILOT.

Domicile personnel : 9, avenue de Suffren, Paris, faisant élection de domicile au siège social, 6, rue de La-Rochefoucauld, Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU BAZINA
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1950)

Société française du Bazina — Cie du Boléo. — Dès le 16 janvier, les actions se négocieront sous le nouveau titre « Omnium minier du Boléo ». Les actions Cie du Boléo seront radiées de la cote, tandis que les 1/500^e de part continueront à y figurer.

Suite :
Omnium minier du Boléo.